



Dame Djenabou Aboubacar accusée de vol de téléphone, d'évasion et de défaut de Carte Nationale d'Identité a été reconnue coupable pour les deux dernières accusations.

C'est un dénouement plutôt heureux pour cette femme dont l'histoire avait suscité beaucoup d'indignations auprès des observateurs. C'est ce lundi, 20 Novembre 2023 que le Juge d'Instruction BOBOLO Hervé Serge a statué sur l'affaire de dame Djenabou Aboubacar.

Trois chefs d'accusations ont alors été retenus contre elle : vol de téléphone, d'évasion et de défaut de Carte Nationale d'Identité. Selon l'activiste Polycarpe Atangana Eteme qui en fait le compte rendu, le juge d'instruction a « déclaré non- coupable la jeune mère de 28 ans pour les faits de vol mais reconnue coupable des faits d'évasion et de défauts de CNI. Elle a été condamnée à payer une amende de 30 000 FCFA alors qu'elle était poursuivie pour les trois délits depuis pratiquement 2 mois ».

L'on se souvient que l'affaire Djenabou Aboubacar avait suscité plusieurs indignations sur les réseaux sociaux. Du fait que cette dernière accusée de vol de téléphone avait été incarcérée à la prison centrale de Kondengui en compagnie de ses deux enfants. « Certains internautes avaient même remis en cause les méthodes de l'appareil judiciaire. Quelques temps après le Juge d'Instruction avait sur ordonnance placé les enfants dans centre d'accueil social.

La jeune dame devra donc retrouver sa liberté après avoir payé ses condamnations pécuniaires. « Non pas par ce que les internautes ont plaidés ou les instructions ont été données. Tout simplement parce que le Juge d’Instruction à son bon vouloir a décidé utiliser les solutions juridiques qui existent pour cette circonstance exceptionnelle notamment la grâce vu son statut social précaire », analyse Polycarpe Atangana Eteme.

Selon la loi, si elle était reconnue de vol, cette dernière encourait une peine de 5 à 10 ans d’emprisonnement ferme et d’une amende de 100.000 à 1000.000 de Francs CFA.

[MM](#)
